

ami, mais je suis peiné d'ajouter qu'elle n'est pas très sincère. Aussi bien que moi, il sait que l'article paru dans l'organe du gouvernement, le *Regina Leader*, visait à dire la vérité et à annoncer qu'un grand nombre, un très grand nombre de citoyens de l'Ouest quittaient le Canada pour aller s'établir en permanence aux Etats-Unis. Cet état de choses n'existe pas uniquement à Régina; malheureusement, il existe par toutes les provinces. Je ne fais aucun reproche au ministère de l'Immigration. L'honorable ministre était absent lorsque je l'ai dit. Il entre dans ses attributions de faire venir des gens au Canada, mais tous les ministères de ce gouvernement, de même que le Gouvernement dans son ensemble, sont tenus de voir à ce que cet exode cesse.

Une autre question qui a provoqué beaucoup de commentaires et un vif intérêt de ce côté-ci de la Chambre, c'est celle du rapport Duncan concernant les droits des Provinces maritimes. Le rapport est volumineux et ne laisse pas d'être compliqué; aussi, je ne prétends pas, étant donné le peu de temps à ma disposition, l'avoir lu, sauf d'une façon superficielle. Toutefois, au sujet de ce rapport, je dois dire que c'est une démarche qui l'emporte sur tout ce que nous avons obtenu du gouvernement King au cours des cinq dernières années. Depuis 1921 jusqu'au printemps dernier, les citoyens des Provinces maritimes n'avaient cessé de réclamer le redressement de prétendus griefs. Je ne crois pas que mon très honorable ami le premier ministre se soit rendu compte avant la dernière session de ce en quoi consistaient réellement ces griefs. On dit, je sais, qu'il y a un an il prononçait dans les Provinces maritimes un discours où il disait: quels sont les droits des Provinces maritimes, après tout? Or, s'il n'en savait rien dans le temps, j'estime qu'aujourd'hui il est fort bien renseigné concernant les droits des Provinces maritimes.

Observez également, monsieur l'Orateur, que, durant quatre longues années, le gouvernement King a eu l'appui de la plupart des députés de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard et d'une partie appréciable de ceux du Nouveau-Brunswick. Sans cesse, on a appelé son attention sur ce sujet; mais, pendant ces quatre années, il n'a pas agi. Le Gouvernement fait la sourde oreille à toutes les demandes. Il ne s'est rendu compte de l'état des choses qu'en 1925, lorsque les habitants des Provinces maritimes eurent décidé d'élire des conservateurs. Le printemps dernier, les membres de notre groupe qui représentaient cette partie du pays ayant exposé la question en des termes si pressants que le Gouvernement ne pouvait plus rester inactif, les ministres décidèrent, alors seulement,

qu'il fallait faire une enquête sans délai et trouver une solution précise. Je ne sais pas si le rapport Duncan, qui a été déposé sur le bureau, satisfait les habitants des Provinces maritimes, ni quelles sont les intentions du Gouvernement à son endroit. Mais je sais que, si l'on fait ce qui convient et si l'on donne satisfaction aux Provinces maritimes à la suite de ce rapport, le mérite en reviendra aux membres de notre groupe qui ont exposé la question dans cette Assemblée l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oh, oh!

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre de l'Agriculture s'esclaffe. J'expose actuellement des questions économiques qu'il ne comprend pas, sans doute. Je ne crois pas qu'il ait accordé un moment de réflexion aux droits des Provinces maritimes pendant les cinq ans qu'il a été au pouvoir, à moins qu'il n'ait été rudement éveillé par les discussions de cette Assemblée le printemps dernier. Le plaidoyer prononcé l'an dernier par les députés conservateurs en faveur des Provinces maritimes a rarement, sinon jamais, été surpassé dans cette enceinte.

Je prie mon très honorable ami (M. Mackenzie King) de bien vouloir, dans le discours qu'il prononcera aujourd'hui, nous donner une idée de ce que se propose le Gouvernement à cet égard. Le discours du trône annonce seulement que le Gouvernement se propose d'étudier le sujet et de présenter certains projets de loi à ce propos. La question est du plus haut intérêt pour les honorables représentants des Provinces maritimes. C'est pourquoi, si le premier ministre consentait à indiquer ce que le Gouvernement a l'intention de faire, ce renseignement serait reçu avec reconnaissance de ce côté-ci de la Chambre.

Avant de reprendre mon siège, je désire aborder un autre passage du discours du trône, qui a trait à la conférence impériale tenue récemment dans la vieille capitale de l'empire et dont le rapport a été déposé sur le bureau de la Chambre, vendredi dernier. Il semble qu'au Canada on ait deux opinions différentes quant à la signification et à la portée du rapport publié par le comité des premiers ministres qui l'avaient approuvé. Une partie de nos compatriotes sont portés à croire qu'il n'y a rien de réellement nouveau ni d'extrême importance dans aucun paragraphe ou aucun avis du rapport. D'autres sont d'avis que le rapport est le document officiel le plus important qui ait jamais été déposé sur le bureau de la Chambre. A mon sens, le peuple canadien et sans doute aussi les journaux manquent des renseignements nécessaires pour en tirer des conclusions satisfaisantes. Pour ma